



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du Jeudi 14 mars 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique au 1er étage de l'Hôtel de Ville, le Jeudi 14 mars 2019 à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Présents : Mmes ALLEMAND, CHASTAN, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, MEGRET, ROUQUET-TAFANI, TUCA
MM VIDAL, BACCOU, BOZZARELLI, DECOR, DUPUY, GUILLEMET, MARTIN, PEGURET, SENAL

Procurations : Mme BERLOU à Mme TUCA - Mme GARCIA à M. VIDAL - Mme MARTINEZ à Mme CHASTAN
M. DAMBLEMONT à M. BACCOU – M. FERREIRA à Mme GAIRE -

A partir de 19h30 : Mme ALLEMAND à M. SENAL – Mme GUARDIA à Mme COUDERC

A partir de 20h15 : Mme ROUQUET-TAFANI à M. GUILLEMET

Absents excusés : Mme LANDES, M. SOULAIROL.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

- Présents : 17
- Procurations : 5
- Excusés, absents : 2

Soit 22 votants

A partir de 19h30 :

- Présents : 15
- Procurations : 7
- Excusés, absents : 2

Soit 22 votants

A partir de 20h15 :

- Présents : 14
- Procurations : 8
- Excusés, absents : 2

Soit 22 votants

Monsieur GUILLEMET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 janvier qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour qui est approuvé, à l'unanimité ;

Il propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- *Demande de subvention au Conseil du Département de l'Hérault pour la nouvelle Poste.*

Accord à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS DU MAIRE

DM 08 – Sté FREE MOBILE / Commune de CAZOULS-LES-BEZIERS - Choix de l'avocat pour défendre les intérêts de la commune auprès du Tribunal Administratif

Il a été décidé de retenir Maître MOREAU Luc, Avocat au Barreau de Montpellier, Cabinet VPNG Associés, 11 bis rue de la Loge à Montpellier, pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

DM 09 – M et Mme DIOT / Commune de CAZOULS-LE-BEZIERS – Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la Commune

Il a été décidé de retenir Maître MOREAU Luc, Avocat au Barreau de Montpellier, Cabinet VPNG Associés, 11 bis rue de la Loge à Montpellier, pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

DM 10 – Marché de travaux : Construction du bâtiment de la future Poste – Choix des entreprises

Il a été décidé de retenir les entreprises ayant fait l'offre les mieux disantes au regard de l'ensemble des offres reçues :

DESIGNATION DES LOTS		Entreprise Mieux-disantes		OFFRE
		NOM	ADRESSES	€ HT
N°02	Etanchéité	Société d'Etanchéité Technique (S.E.T.)	MAS DE LA TREILLE 34370 - MARAUSSAN	20 960.85
N°03	Menuiseries extérieures / métallerie	Sarl SONZOGNI	ZAE LE MONESTIE 34760 - BOUJAN SUR LIBRON	28 400.00
N°04	Cloisons / doublage / faux plafond	LJ PLATRERIE	6 RUE DU CARRIGNAN 34710 LESPIGNAN	13 057.14
N°05	Cloisons démontables / menuiseries intérieures bois	SAS MENUISERIE CARAYON	ZAC DE MERCORENT 34500 BEZIERS	20 310.00
N°06	Revêtements de sols durs / faïences	SUD PROCERAM	14 RUE DU LIBRON 34450 - VIAS	15 266.00
N°07	Peinture	AVIGNON FRERES	19 Allée le Moulinas 34600 LES AIRES	5 395.19
N°08	Chauffage / ventilation / plomberie / sanitaire	DMONT	8 RUE JULES VERNE 34370 - CAZOULS LES BEZIERS	40 119.10
N°09	Electricité / courants forts et faibles	VERNUS A2C	IMPASSE DE L'ECOLE VIEILLE 34310 - CAPESTANG	17 721.20
N°10	Ravalement de façades	Infructueux - Relancé		
TOTAL € HORS TAXES				161 229.48 €
TVA 20%				32 245.90 €
TOTAL € TTC				193 475.38 €

DM 11 – Mise en place d'un service de restauration collective au sein de l'école primaire St Exupéry – Mission diagnostic sécurité des personnes, hygiène alimentaire – Choix de l'entreprise

Il a été décidé de retenir le bureau d'étude ayant fait l'offre la mieux disante au regard de l'ensemble des offres reçues :

- APAVE SUDEUROPE SAS, sis 5 avenue de l'Occitanie, 34760 BOUJAN SUR LIBRON pour les missions suivantes :
 - Mission diagnostic sécurité des personnes pour un montant de 950.00 €HT soit 1 140.00 €TTC.
 - Mission diagnostic d'évaluation de conformité hygiène alimentaire pour un montant de 1 800.00 €HT soit 2 160.00 €TTC.

DM 12 – Sté FREE MOBILE / Commune de CAZOULS-LES-BEZIERS – Choix d'un avocat auprès du Conseil d'Etat

Il est décidé de retenir Maître Frédéric THIRIEZ avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, 282 boulevard Saint Germain à Paris, afin de former un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat au nom de la commune de Cazouls-Lès-Béziers, contre l'ordonnance rendue par le juge des référés du Tribunal Administratif de Montpellier le 30 janvier 2019.

DM 13 – Marché de travaux : Construction du bâtiment de la future Poste – Avenant n° 1 : Lot n° 01 – SARL MEDITRAG

Il a été décidé d'approuver l'avenant N° 01 au marché de travaux en faveur de l'entreprise SARL MEDITRAG sise ZAC Le Causse – 9 Avenue du 3ème Millénaire – BP 17, 34630 SAINT THIBERY concernant le Lot N°01-Gros-œuvre des travaux de construction de la future Poste, située sur l'avenue Jean Jaurès à Cazouls-les-Béziers.

A la suite de la découverte d'un puit, il est nécessaire de combler ce puit et de placer des micropieux supplémentaires afin d'assurer la solidité du futur bâtiment :

<u>Montant du Lot N°01 initial HT :</u>	191 695.29 €	
<u>Avenant N°01 (comblement du puit et micropieux) :</u>	8 653.66 €	
<u>Montant du Lot N°01 après avenant N°01 :</u>	200 348.95 € HT	soit 240 418.74 € TTC

Représentant une augmentation de 4.51% par rapport au marché initial.

DM 14 – Marché de travaux : Construction du bâtiment Jeunesse – Avenant n° 1 : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE – SAS BTP CONSULTANTS

Il a été décidé d'approuver l'avenant de transfert du marché pour une mission de contrôle technique concernant la construction du bâtiment jeunesse en faveur de la SAS BTP CONSULTANTS, dont le siège social est situé au 1 Place Charles de Gaulle, 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, suite au rachat de la société SARL SECURISK, ancien attributaire du marché.

La SAS BTP CONSULTANTS reprend à son compte l'ensemble des droits et obligations résultant du marché pour la mission de contrôle technique conclu avec la société SARL SECURISK. L'avenant de transfert ne remet pas en cause l'objet du marché et n'entraîne aucune modification financière et ou de planning.

DM 15 – Marché de travaux : Construction du bâtiment de la future Poste – Avenant n° 2 : Lot n° 01 – SARL MEDITRAG

Il a été décidé d'approuver l'avenant N° 02 au marché de travaux en faveur de l'entreprise SARL MEDITRAG sise ZAC Le Causse – 9 Avenue du 3ème Millénaire – BP 17, 34630 SAINT THIBERY concernant le Lot N°01-Gros-œuvre des travaux de construction de la future Poste, située sur l'avenue Jean Jaurès à Cazouls-les-Béziers.

A la suite de la découverte de cuves enterrées en béton au droit des futures fondations du bâtiment, il est nécessaire de démolir ces cuves :

<u>Montant du Lot N°01 initial HT :</u>	191 695.29 €	
<u>Avenant N°01 (comblement du puit et micropieux) :</u>	8 653.66 €	
<u>Avenant N°02 (Démolition cuves) :</u>	1 483.35 €	
<u>Montant du Lot N°01 après avenant N°02 :</u>	201 832.30 € HT	soit 242 198.76 € TTC,

Représentant une augmentation de 5.29% par rapport au marché initial.

1 – Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées – Oenorando Maraussan : Itinéraire sur la Commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, l'article L. 361-1 de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement qui confie au département la charge de réaliser un Plan Départemental d'itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Conformément à la loi du 14 avril 2006 précitée, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet et à désigner les chemins ruraux pour lesquels il accepte l'inscription au Plan Départemental d'itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les chemins ruraux inscrits au Plan ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité des itinéraires est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée, et ce, en accord avec le Département.

Ces itinéraires, pour être intégrés au P.D.I.P.R., doivent préalablement se conformer à un ensemble de dispositions de la charte de qualité établie par le Conseil Départemental dont, notamment, des travaux d'ouverture et de mise en sécurité ainsi que l'obtention des documents juridiques et administratifs parmi lesquels la présente délibération.

Si la conformité des itinéraires est constatée, le Conseil Départemental inscrira par délibération les itinéraires au P.D.I.P.R. et la Communauté prendra en charge la mise en place initiale de la signalétique de la réglementation, la commune restant responsable du respect de cette réglementation.

Compte tenu de l'intérêt que présente le passage de ces itinéraires dans le cadre de la mise en valeur et de la découverte de notre commune,

Ces travaux consistent :

- Sur la bande de cheminement de façon à permettre sans difficulté la circulation des pratiquants (piétons, chevaux, vélos tout terrain) à l'exception des véhicules à moteur.
- Sur les bas-côtés (nettoyage, débroussaillage, élagage léger, remise en état des murets...).
- Sur la signalétique propre à l'itinéraire de randonnée.

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA NATURE JURIDIQUE DE L'ITINERAIRE

Chemin de service	Dit de Rouvignac (propriété de la Commune de Cazouls-les-Beziers)
Domaine de Rouvignac	Propriétaire : M. MILHE DE SAINT VICTOR Guy - Château de Rouvignac 34370 CAZOULS-LES-BEZIERS
Parcelles E 23-24-55-56-2000	Propriétaire : BRL 1105, avenue Pierre Mendès France 30001 NÎMES
Chemin rural	Chemin de Saint Martin (propriété de la Commune de Cazouls-les-Beziers)

Seuls les véhicules de service ou de secours et les véhicules utilisés par les riverains propriétaires, locataires ou exploitants, pourront emprunter ce circuit après autorisation expresse du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE** l'itinéraire Oenorando Maraussan sur la commune de Cazouls-les-Béziers destiné à la promenade et à la randonnée pédestre, et accessoirement équestre et vélo tout terrain tel que défini au plan ci-annexé,
- **ACCEPTE** l'inscription au Plan Départemental d'itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ruraux de la commune compris dans ces itinéraires,
- **AUTORISE** les organisateurs à installer sur les tronçons de ces itinéraires appartenant à la commune, le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation, l'information et la réglementation (balises, panneaux et barrières).
- **AUTORISE** les organisateurs à réaliser, sur ces sentiers, les travaux d'entretien indispensables à l'organisation de ce circuit Oenorando sur les itinéraires précités.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

2 - Agents recenseurs : attribution d'une prime

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison du bon déroulement de l'enquête de recensement général de la population, dans un contexte difficile, du 17 janvier 2019 au 16 février 2019 inclus, et afin de récompenser les agents recenseurs, il suggère le versement d'une prime exceptionnelle.

A cet effet, et comme le recensement s'est déroulé sur une durée de 1 mois, il propose le versement d'une prime exceptionnelle à chaque agent recenseur, en sus de la rémunération indexée sur le nombre de bulletins collectés, d'un montant permettant de rémunérer l'agent recenseur à hauteur d'un SMIC mensuel brut.

Montant total du crédit affecté : 7090.98 € (détail en annexe 1)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2019, au compte 64138 « Autres indemnités, personnel non titulaire »

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE l'attribution d'une prime à chaque agent recenseur.**

3 – Remboursement des frais kilométriques des agents recenseurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du recensement général de la population, l'agent chargé du secteur à l'habitat dispersé a dû engager des frais supplémentaires de carburant.

Il propose d'indemniser cet agent à hauteur des frais engagés, sur la base de l'arrêté n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **ACCEPTÉ de rembourser les frais de déplacement à Madame Véronique GRIVEAU selon le barème kilométrique en vigueur : Soit 457 km x 0.25 € (indice appliqué à un véhicule de puissance 4 cv) = 114.25 €**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la somme correspondante.**

4 – Disposition d'Education aux Médias et à l'Information – Protocole d'accord tripartite entre le Département de l'Hérault, La Domitienne et la Commune de Cazouls-Lès-Béziers

CONSIDERANT que l'Education aux Médias et à l'Information est inscrite dans la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013, afin de préparer les élèves d'aujourd'hui aux citoyens de demain ;

CONSIDERANT que l'éducation aux Médias et à l'Information est une composante du parcours citoyen mis en place à l'école à la rentrée 2015 et que dans le cadre des décisions du Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté, le ministère de la culture a fait de l'Education aux médias et au numérique, un axe fort de sa politique ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du dispositif EMI (Education aux Médias et à l'Information, plan du ministère de la culture), la médiathèque départementale, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et Unis-Cité (association Nationale missionnée par la DRAC) organise le déploiement des jeunes en service civique sur le Département de l'Hérault au sein des médiathèques. Le réseau des médiathèques de la Domitienne a été sélectionné pour bénéficier de ce dispositif.

Pendant une durée de six mois, deux jeunes seront présents dans les médiathèques 3 jours par semaine à compter du mois de février. Ces temps d'atelier permettront de travailler pour la lutte contre la manipulation de l'information.

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE** l'établissement d'un protocole d'accord tripartite entre le Département de l'Hérault, la Communauté de Communes La Domitienne et la Commune de Cazouls-Lès-Béziers pour la mise en service du plan EMI pour le recrutement, la formation et le déploiement des jeunes en service civique dans les médiathèques.
- **AUTORISE** le Maire à signer le protocole d'accord tripartite correspondant.

5 – Bâtiment future poste – Local Communal rue Voltaire : Bail avec « La Poste »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le mois de Septembre 2019, le bâtiment communal rue Voltaire en cours de construction devrait être loué par « La Poste ».

Il conviendrait à cet effet, de signer entre les parties un bail commercial pour une durée de neuf années avec la société Locaposte pour un loyer annuel de 16 848 € hors taxes et hors charges.

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE** la location du futur bâtiment communal rue Voltaire à la société Locaposte afin que puisse être rendu les services de la poste à la population cazouline.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utilisés à la réalisation de cette location dont le bail à venir entre les deux parties.

6 – Rapport annuel 2017 : Eau Potable et Assainissement Collectif

En application de l'article L2224-5 et D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle l'institution de la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, à information des usagers et reprenant des indicateurs techniques, financiers et de performance.

Le rapport est présenté au plus tard dans les six mois après la clôture de l'exercice concerné. Dans les communes de plus de 3500 habitants, il est mis à disposition du public, et un exemplaire est envoyé au Préfet pour information.

En application de l'article L1213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit communiquer le rapport à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour examen.

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **PREND** acte des rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

7 – Acquisition parcelle B1209-1210 avenue Jean Jaurès

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement des abords du Boulodrome couvert et du stade Aimé Bertrand, il y a lieu de procéder à l'acquisition des parcelles situées en limite de l'avenue Jean Jaurès, cadastrées section B 1209 d'une contenance de 535 m² et B 1210 d'une contenance de 480 m², la contenance totale de ces deux parcelles est donc de 1015 m².

Il est proposé le prix de cent soixante-douze mille huit cent cinquante euros (172 850€) provision des frais d'acte inclus.

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées : B 1209 d'une contenance de 480 m² et B 1210 d'une contenance de 480 m².

- DIT que cette somme sera payée en section d'investissement, pour un montant total de cent soixante-douze mille huit cent cinquante euros (172 850€).
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour signer l'acte définitif.

8 – Cession parcelle K 1648 de Montmajou

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à la décision prise par le Conseil d'administration de la Régie Municipale d'Electricité, d'Eau et d'Assainissement de Cazouls les Béziers, en date du 4 septembre 2018, la Commune de Cazouls les Béziers, dans le cadre de ses compétences, va procéder à la vente de la parcelle K 1648 d'une contenance de 1500 m²

Il est proposé le prix de dix-sept mille euros (17 000€).

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée : section K 1648 d'une contenance de 1500 m², au prix de dix-sept mille euros (17 000 €).
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'Acquéreur.
- DIT que la recette sera affectée sur le budget annexe 2019 de la Régie Municipale d'Electricité compte 2115 : Terrains bâtis.
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour signer l'acte définitif.

9. Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2019

VOIR DOCUMENT ANNEXE – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2019.

10. Approbation du compte de gestion 2018 - Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la clôture définitive de ces budgets puisque la compétence est transférée au SIVOM Orb et Vernazobres.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2018 de ces Budgets.

- + Budget Eau :
 - Section d'exploitation : + 303 260,20 €
 - Section d'investissement : + 25 664,74 €
- + Budget Assainissement :
 - Section d'exploitation : + 320 518,31 €
 - Section d'investissement : + 255 605,94 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion des Budgets d'eau et d'assainissement présenté par le comptable pour l'année 2018.

11. Approbation des comptes administratifs 2018 – Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les comptes administratifs relatifs aux services d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'année 2018.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire confie la présidence de l'assemblée à Monsieur DECOR Gérard, 1^{er} adjoint et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal par 21 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** les résultats définitifs des comptes administratifs 2018 des budgets d'eau et d'assainissement tels que :
 - + Budget eau :
 - Section d'exploitation : + 303 260,20 €
 - Section d'investissement : + 25 664,74 €
 - + Budget Assainissement :
 - Section d'exploitation : + 320 518,31 €
 - Section d'investissement : + 255 605,94 €

12. Clôture des budgets : intégration des comptes dans le budget communal 2019 et transfert des excédents au SIVOM Orb et Vernazobres

VU le code général des Collectivités Territoriales-(CGCT) et notamment ses articles L2224-1-1 à L22224-2,

VU l'arrêté préfectoral n°2017-11-787 du 15 novembre 2017 prononçant l'adhésion de la commune de Cazouls-lès-Béziers au SIVOM Orb et Vernazobres en charge de l'adduction d'eau potable et d'assainissement,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2018 constatant les résultats 2017 de ces budgets et demandant la reprise de ces résultats par la régie municipale d'électricité, d'eau et d'assainissement de Cazouls-lès- Béziers, afin que les contrats en cours puissent perdurer durant l'année 2018.

CONSIDERANT que les opérations budgétaires et comptables liées au transfert de compétences sont des opérations réelles et qu'il y a donc lieu de clôturer ces budgets eau et assainissement au 31 décembre 2018.

A cette date le comptable public procédera au transfert des balances, de ces budgets annexes sur le budget principal par opération d'ordre non budgétaire.

CONSIDERANT que les résultats budgétaires de clôture 2018 des budgets d'eau et d'assainissement collectif se définissent comme suit :

Budget eau :

- Résultats de l'exercice 2018, Section d'exploitation : + 61 163,62 €
- Résultats d'investissement 2018, Section d'investissement : - 5 163,92 €

Résultats de clôture de l'exercice précédent :

- Exploitation : + 242 096,58 €
- Investissement : + 30 828,66 €

Résultats de clôture de l'exercice 2018 :

- Exploitation : + 303 260,20 €
- Investissement : + 25 664,74 €

Budget assainissement :

- Résultats de l'exercice 2018, Section d'exploitation : + 40 691,90 €
- Résultats d'investissement 2018, Section d'investissement : - 1 189,39 €

Résultats de clôture de l'exercice précédent :

- Exploitation : + 279 826,41 €
- Investissement : + 256 795,33 €

Résultats de clôture de l'exercice 2018 :

- Exploitation : + 320 518,31 €
- Investissement : + 255 605,94 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **AUTORISE la clôture des budgets annexes d'eau potable et d'assainissement collectif ;**
- **AUTORISE le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ces budgets annexes dans le budget principal 2019 de la commune,**
- **APPROUVE le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2018 des budgets annexes d'eau potable et d'assainissement collectifs tels que :**

Budget eau :

- **Résultats d'exploitation excédentaire de : + 303 260,20 €**
- **Résultats Investissement excédentaire de : + 25 664,74 €**

Budget assainissement :

- **Résultats d'exploitation excédentaire de : + 320 518,31 €**
- **Résultats Investissement excédentaire de : + 25 605,94 €**

- **DIT que le transfert des excédents d'exploitation s'effectuera via l'émission d'un mandat imputé au compte 678 « autres charges exceptionnelles » pour un montant de 623 778,51 €.**
- **DIT que le transfert du solde positif d'exécution de la section d'investissement s'effectuera via l'émission d'un mandat sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 287 270,68 €**

BUDGET ANNEXE JEUNESSE

13 - Approbation du Compte de Gestion 2018

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) : + 7 350.80 €
- Résultats antérieurs reportés : + 5 012.59 €
- Résultat global de fonctionnement : + 12 363.39 €

- Solde d'exécution d'investissement : 0 €
- Solde antérieur reporté : 0 €
- Solde d'exécution d'investissement global : 0 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe JEUNESSE présenté par le comptable pour l'année 2018.

14 - Approbation du Compte Administratif 2018

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) : + 7 350.80 €
- Résultats antérieurs reportés : + 5 012.59 €
- Résultat global de fonctionnement : + 12 363.39 €

- Solde d'exécution d'investissement : 0 €
- Solde antérieur reporté : 0 €
- Solde d'exécution d'investissement global : 0 €

Le Conseil Municipal par 21 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe JEUNESSE.

15 - Affectation des résultats 2018

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
	002 : Excédent de fonctionnement reporté :
	12 363.39€

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture

16 - Approbation du Budget Primitif 2019

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	528 328 €	528 328 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	528 328 €	528 328 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- ADOPTE le Budget Primitif de la JEUNESSE 2019 :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Départ de Mmes Maryse Allemand et Martine Guardia à 19h25, toujours 22 voix car elles ont signé une procuration.

BUDGET ANNEXE REGIE MUNICIPALE POMPES FUNEBRES

17 - Approbation du Compte de Gestion 2018

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) : + 1 136.65 €
- Résultats antérieurs reportés : - 1 134.36 €
- Résultat global de fonctionnement : + 2.29 €

- Solde d'exécution d'investissement : 0 €
- Solde antérieur reporté : 0 €
- Solde d'exécution d'investissement global : 0 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe REGIE MUNICIPALE POMPES FUNEBRES présenté par le comptable pour l'année 2018.

18 - Approbation du Compte Administratif 2018

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) : + 1 136.65 €
- Résultats antérieurs reportés : - 1 134.36 €
- Résultat global de fonctionnement : + 2.29 €

- Solde d'exécution d'investissement : 0 €
- Solde antérieur reporté : 0 €
- Solde d'exécution d'investissement global : 0 €

Le Conseil Municipal par 21 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe REGIE MUNICIPALE POMPES FUNEBRES.

19 - Affectation des résultats 2018

Exploitation	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	002 : excédent de fonctionnement reporté
	+ 2.29 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture

20 - Approbation du Budget Primitif 2019

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	10 003 €	10 003 €
Section d'investissement	0	0
TOTAL	10 003 €	10 003 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- ADOPTE le Budget Primitif de la REGIE MUNICIPALE POMPES FUNEBRES 2019 :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE HAMEAU AGRICOLE

21 - Approbation du Compte de Gestion 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 24 911.61 €
• Solde antérieur reporté :	- 94 749.80 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 119 661.41 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe HAMEAU AGRICOLE présenté par le comptable pour l'année 2018.

22 - Approbation du Compte Administratif 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 24 911.61 €
• Solde antérieur reporté :	- 94 749.80 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 119 661.41 €

Le Conseil Municipal par 21 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe HAMEAU AGRICOLE.

23 - Affectation des résultats 2018

Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
001 : déficit d'investissement reporté : - 119 661.41 €	

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **DECIDE** d'affecter ce résultat de clôture

24 - Approbation du Budget Primitif 2019

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	354 705 €	354 705 €
Section d'investissement	523 672 €	523 672 €
TOTAL	878 377 €	878 377 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **ADOpte** le Budget Primitif du HAMEAU AGRICOLE 2019 :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA MARGUE

25 - Approbation du Compte de Gestion 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	+ 58 711.35 €
• Solde antérieur reporté :	+ 49 506.13 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	+ 108 217.48 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe LOTISSEMENT LA MARGUE présenté par le comptable pour l'année 2018.

26 - Approbation du Compte Administratif 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	+ 58 711.35 €
• Solde antérieur reporté :	+ 49 506.13 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	+ 108 217.48 €

Le Conseil Municipal par 21 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT LA MARGUE.

27 - Affectation des résultats 2018

Investissement	
	<u>Recettes</u>
	001 : excédent d'investissement :
	+ 108 217.48 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture

28 - Approbation du Budget Primitif 2019

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	68 413 €	68 413 €
Section d'investissement	176 631 €	176 631 €
TOTAL	245 044 €	245 044 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- ADOPTE le Budget Primitif du LOTISSEMENT LA MARGUE 2019 :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES ESCONDALS

29 - Approbation du Compte de Gestion 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 40 498.33 €
• Solde antérieur reporté :	- 398 567.80 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 439 066.13 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe LOTISSEMENT LES ESCONDALS présenté par le comptable pour l'année 2018.

30 - Approbation du Compte Administratif 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat global de fonctionnement :	0 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 40 498.33 €
• Solde antérieur reporté :	- 398 567.80 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 439 066.13 €

Le Conseil Municipal par 21 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT LES ESCONDALS.

31 - Affectation des résultats 2018

Investissement	
<u>Dépenses</u>	
<u>001</u> : déficit d'investissement reporté :	
- 439 066.13 €	

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture

32 - Approbation du Budget Primitif 2019

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	386 500 €	386 500 €
Section d'investissement	489 067 €	489 067 €
TOTAL	875 567 €	875 567 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- ADOPTE le Budget Primitif du LOTISSEMENT LES ESCONDALS 2019 :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE PAE LA MARGUE

33 - Approbation du Compte de Gestion 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :	83 225.54 €
• Résultats antérieurs reportés :	542 565.44 €
• Résultat global de fonctionnement :	625 790.98 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 100 206.83 €
• Solde antérieur reporté :	- 389 015.50 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 498 222.33 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe PAE LA MARGUE présenté par le comptable pour l'année 2018.

34 - Approbation du Compte Administratif 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :	83 225.54 €
• Résultats antérieurs reportés :	542 565.44 €
• Résultat global de fonctionnement :	625 790.98 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 100 206.83 €
• Solde antérieur reporté :	- 389 015.50 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 498 222.33 €

Le Conseil Municipal par 21 voix pour 1 abstention :

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe PAE LA MARGUE.

35 - Affectation des résultats 2018

Fonctionnement		Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	002 : excédent de fonctionnement reporté	001 : déficit d'investissement reporté :	1068 : excédent d'investissement capitalisé :
	+ 30 000.00 €	- 498 222.33 €	+ 595 790.98

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture

36 - Approbation du Budget Primitif 2019

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	159 000 €	159 000 €
Section d'investissement	730 791 €	730 791 €
TOTAL	889 791 €	889 791 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- ADOPTE le Budget Primitif du PAE LA MARGUE 2019 :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE PAE LES ESCONDALS

37 - Approbation du Compte de Gestion 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :	+ 109 690.85 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 1 050.00 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 108 640.85 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 285 541.77 €
• Solde antérieur reporté :	- 62 994.41 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 348 536.18 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 62 994.41 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe PAE LES ESCONDALS présenté par le comptable pour l'année 2018.

38 - Approbation du Compte Administratif 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :	+ 109 690.85 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 1 050.00 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 108 640.85 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 285 541.77 €
• Solde antérieur reporté :	- 62 994.41 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 348 536.18 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 62 994.41 €

Le Conseil Municipal par 21 voix pour 1 abstention :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe PAE LES ESCONDALS.

39 - Affectation des résultats 2018

Fonctionnement		Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	002 : excédent de fonctionnement reporté + 8 640.85 €	001 : déficit d'investissement reporté : - 348 536.18 €	1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : + 100 000 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **DECIDE** d'affecter ce résultat de clôture

40 - Approbation du Budget Primitif 2019

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	594 310 €	594 310 €
Section d'investissement	716 310 €	716 310 €
TOTAL	1 310 620 €	1 310 620 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **ADOpte** le Budget Primitif du PAE LES ESCONDALS 2019 :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE PAE LE PERAS

41 - Approbation du Compte de Gestion 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :	- 76.70 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 3 577.82 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 3 501.12 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 20 423.30 €
• Solde antérieur reporté :	+ 915.47 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 19 507.83 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe PAE LE PERAS présenté par le comptable pour l'année 2018.**

42 - Approbation du Compte Administratif 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :	- 76.70 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 3 577.82 €
• Résultat global de fonctionnement :	+ 3 501.12 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 20 423.30 €
• Solde antérieur reporté :	+ 915.47 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 19 507.83 €

Le Conseil Municipal par 21 voix pour 1 abstention :

- **APPROUVE le compte administratif du budget annexe PAE LE PERAS.**

43 - Affectation des résultats 2018

Fonctionnement		Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	002 : excédent de fonctionnement reporté + 655.00 €	001 : déficit d'investissement reporté : - 19 507.83 €	1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : + 2 846.12 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **DECIDE d'affecter ce résultat de clôture**

44 - Approbation du Budget Primitif 2019

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	655 €	655 €
Section d'investissement	90 508 €	90 508 €
TOTAL	91 163 €	91 163 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **ADOpte le Budget Primitif du PAE LE PERAS 2019 :**
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE PAE MONTRECOBRE

45 - Approbation du Compte de Gestion 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :	- 4 802.01 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 84 028.15 €
• Résultat global de fonctionnement :	- 88 830.16 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 64 027.40 €
• Solde antérieur reporté :	- 358 407.54 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 422 434.94 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe PAE MONTRECOBRE présenté par le comptable pour l'année 2018.

46 - Approbation du Compte Administratif 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) :	- 4 802.01 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 84 028.15 €
• Résultat global de fonctionnement :	- 88 830.16 €
• Solde d'exécution d'investissement :	- 64 027.40 €
• Solde antérieur reporté :	- 358 407.54 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	- 422 434.94 €

Le Conseil Municipal par 21 voix pour 1 abstention :

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe PAE MONTRECOBRE.

47 - Affectation des résultats 2018

Fonctionnement		Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	
002 : déficit de fonctionnement reporté : - 88 830.16 €		001 : déficit d'investissement reporté : - 422 434.94 €	

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- DECIDE d'affecter ce résultat de clôture

48 - Approbation du Budget Primitif 2019

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	646 849 €	646 849 €
Section d'investissement	551 349 €	551 349 €
TOTAL	1 198 198 €	1 198 198 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- ADOPTE le Budget Primitif du PAE MONTRECOBRE 2019 :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE

49 - Approbation du Compte de Gestion 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (exploitation) :	41 734.00 €
• Résultats antérieurs reportés :	476 027.06 €
• Résultat global d'exploitation :	517 761.06 €
• Solde d'exécution d'investissement :	42 077.51 €
• Solde antérieur reporté :	464 534.13 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	506.611.64 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE présenté par le comptable pour l'année 2018.

50 - Approbation du Compte Administratif 2018

• Résultat de l'exercice 2018 (exploitation) :	41 734.00 €
• Résultats antérieurs reportés :	476 027.06 €
• Résultat global d'exploitation :	517 761.06 €
• Solde d'exécution d'investissement :	42 077.51 €
• Solde antérieur reporté :	464 534.13 €
• Solde d'exécution d'investissement global :	506.611.64 €

Le Conseil Municipal par 21 voix pour 1 abstention :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE.

51 - Affectation des résultats 2018

Exploitation		Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	002 : excédent d'exploitation reporté + 458 266.00 €		001 : excédent d'investissement reporté + 506 611.64 € 1068 : excédent d'investissement capitalisé : + 59 495.06 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **DECIDE** d'affecter ce résultat de clôture

52 - Approbation du Budget Primitif 2019

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	4 038 755.00 €	4 038 755.00 €
Section d'investissement	1 091 530.00 €	1 091 530.00 €
TOTAL	5 130 285.00 €	5 130 285.00 €

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **ADOpte** le Budget Primitif de la REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE 2019 :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Départ de Mme Viviane Rouquet à 20h15 et donne procuration, toujours 22 votants

PERSONNEL

53 - Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE Régie » dans le cadre du RIFSEEP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

VU la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

VU les arrêtés ministériels des corps de référence dans la Fonction Publique de l'Etat,

Considérant que l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,

Considérant la nécessité de procéder à une régularisation des délibérations antérieures portant mise en place du RIFSEEP en intégrant l'indemnité susvisée dans la part fonctions du RIFSEEP dénommée IFSE,

Considérant que l'indemnité susvisée fera l'objet d'une part « IFSE régie » versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de la part fonctions,

1. Les bénéficiaires de la part IFSE régie

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie.

Elle est versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

2. Les montants de la part IFSE régie

Régisseur d'avances	Régisseur de recettes	Régisseur d'avances et de recettes	Montant du cautionnement	Montant annuel de la part IFSE régie
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1220	Jusqu'à 1220	Jusqu'à 2440	-	110 minimum
De 1221 à 3000	De 1221 à 3000	De 2441 à 3000	300	110 minimum
De 3001 à 4600	De 3001 à 4600	De 3001 à 4600	460	120 minimum
De 4601 à 7600	De 4601 à 7600	De 4601 à 7600	760	140 minimum
De 7601 à 12200	De 7601 à 12200	De 7601 à 12200	1220	160 minimum
De 12201 à 18000	De 12201 à 18000	De 12201 à 18000	1800	200 minimum
De 18001 à 38000	De 18001 à 38000	De 18001 à 38000	3800	320 minimum

De 38001 à 53000	De 38001 à 53000	De 38001 à 53000	4600	410 minimum
De 53001 à 76000	De 53001 à 76000	De 53001 à 76000	5300	550 minimum
De 76001 à 150000	De 76001 à 150000	De 76001 à 150000	6100	640 minimum
De 150001 à 300000	De 150001 à 300000	De 150001 à 300000	6900	690 minimum
De 300001 à 760000	De 300001 à 760000	De 300001 à 760000	7600	820 minimum
De 760001 à 1500000	De 760001 à 1500000	De 760001 à 1500000	8800	1050 minimum
Au-delà de 15000001	Au-delà de 15000001	Au-delà de 15000001	1500 par tranche de 1500000	46 par tranche de 1500000

Les agents dont le cadre d'emplois n'est pas encore impacté par le RIFSEEP restent soumis aux délibérations antérieures régissant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes.

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **DECIDE** l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1^{er} avril 2019,
- **DECIDE** la validation des critères et montant tels que définis ci-dessus,
- **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget.

POINT RAJOUTE

Il est rappelé qu'un bureau d'études a été missionné pour établir une première esquisse chiffrée du projet de déplacement de La Poste.

Le projet consiste à offrir aux habitants un service de qualité dans des locaux neufs, réalisés en concertation avec les services de La Poste, l'ancien édifice en très mauvais état général devant être démoli.

Le montant des travaux est estimé à :

	Montant des travaux
Acquisitions immeubles pour destruction + frais d'actes	297 302,11 €
Travaux Infrastructures	316 000,00 €
Maîtrise d'œuvre divers Bureau d'études	52 140,00 €
Divers et imprévus	31 600,00 €
Montant total HT	697 042,11 €
TVA 20 %	139 408,42 €
Montant du projet TTC	836 450,53 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental de l'Hérault pour ce projet d'un montant de 697 042,11 € HT soit 836 450,53 € TTC.

Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE** la demande de participation auprès de Monsieur Le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, et demande une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de « La Poste » pour un montant de 697 042,11 € HT soit 836 450,53 € TTC.
- **DIT** que ces travaux sont prévus au budget communal 2019, compte 2313 – Travaux de bâtiments.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

COMMUNICATION ET POINTS DIVERS

- CONSEIL DES JEUNES

Le Conseil des Jeunes représenté par le jeune-Maire, Lucas Lopes, a été invité afin de présenter leurs projets.

Propositions	Réponses
Sécuriser les rues du collège : rue Jules Ferry et Horts Viels	Il est prévu une extension du collège avec la circulation revue
Feux tricolores av J Moulin à enlever	Des travaux sont prévus Les feux protègent les piétons qui arrivent des lotissements. La sécurité prime sur le pratique.
Davantage de stop dans les rues	
Passage piéton au début de la rue A. France, après la place E. Zola	oui
Piste cyclable chemin de la Fialouse	Piste cyclable à poursuivre
Organisation d'une journée « sans voiture »	
Façades du village à rénover	Enveloppe dans le prochain Conseil pour : - Avenue de Béziers - Le centre historique
« trompe-l'œil » sur la façade de la maison des sociétés	A étudier : coût de celui de Puisserguier : 30 000 €
Davantage de fleurs et d'arbres sur l'espace public	oui
Davantage de petits commerces	Tout ce qui peut être fait est mis en place avec une étude d'urbanisation. Les commerces ont doublé, ils sont passé de 10 à 20 → assez compliqué
Davantage de médecins	oui
Améliorer les poubelles collectives	oui
Eclairage public solaire	Oui progressivement
Voie verte : des bancs, aire de repos, aire de pique-nique, poubelles pour les crottes	Oui mais pas de chiens car les gens sont indisciplinés. Il existe une promenade pour chiens à Fontéral.
Piste cyclable avec des bosses branchées sur la voie verte	
Skate-Park à agrandir ou doubler	A voir mais cher
Entretenir le « parcours santé »	oui
Parc à jeux à améliorer : plus de jeux	Esplanade à la gare
Rajouter des jeux d'enfant au square E. Gautrand	
Un panier de basket dans la cour de l'école primaire	Demande à faire aux professeurs d'école→Conseil d'Ecole
Un « camping » aux pins d'Urbain	compliqué
Créer un « jardin botanique »	Plantation de 2 500 arbres, autant que de familles avec parrainage : forêt communale, voie verte
<u>Point rajouté</u> : Mettre un mur d'escalade à la halle aux sports	A voir avec le Département

- Le jeudi 28 mars : journée portes ouvertes sécurisées avec l'équipe d'archéologues et présence du Président du Département et Hérault Sport.
Possibilité de faire participer les écoles (mais classes vertes au primaire donc absents)

- Fiscalité locale :
Baisse uniforme de 3 % des taxes locales.
Pendant 3 ans, on va rendre à la population l'effort fiscal demandé. Effort pédagogique
2 baisses d'impôt à envisager en fonction des résultats pour 2020 et 2021.
- Electricité :
Augmentation des factures bâtiments : piste d'économie à trouver. Pour les écoles programmation, avec
baisse le soir et le week-end, à 18°.
Envisager d'augmenter la subvention des associations pour paiement de l'électricité.
Mise en place d'un compteur.
- Les dégustateurs demandent une prise supplémentaire et un branchement pour un lave-vaisselle pour les
verres.
- Mise en place d'une cuisine centrale en 2020 pour les écoles et la crèche. Recrutement d'un cuisinier.
Idée : arrêter les repas industriels et favoriser le circuit court et bio.
- Les Assemblées Générales du groupement biterrois, de UD 34 des Donneurs de Sang et de l'académie
des Confréries du Languedoc Roussillon ont lieu, cette année, à Cazouls.
- Total des volontaires de don de sang = 76 donneurs le mois de janvier 2019
- Demande de subvention par l'association Les Rétros Cazoulines
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault valide l'extension du centre de secours et
adopte la prise en charge des travaux de construction à hauteur de 80 %.
- Invitation pour une visite du SDIS et du centre départemental des appels d'urgence sur le site de
Vailhauquès le vendredi 29 mars 2019 à partir de 9h30.
- Présentation de la zone d'activités de Saint Julien à La Domitienne.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du 14 mars 2019 est levée à 21h

Le Maire,
Philippe VIDAL

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le
Jeudi 04 Avril 2019 à 18h30